

## KI TETSE

Entrée de chabbat: 20h22 Sortie de chabbat : 21h28 (Horaire de Paris). Bné brak : Entrée: 18h52 Sortie de chabbat: 19h49  
Renseignement : 052 36 76 325 (ou pour recevoir)  
Pour la Réfoua chéléma de Elie ben Sim'ha mah'a haCohen

נפש יהודי

## Nefesh Yehudi

## La feuille de l'étudiant

## KI TETSE : LE JUGEMENT À VENIR DÉPEND DE TON PRÉSENT

« -Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis, Hachem te le donnera dans tes mains et tu captureras des captifs. Tu verras parmi les captifs une femme belle d'apparence et tu la désireras, alors tu la prendras comme épouse...

-Lorsqu'un homme aura deux femmes, l'une qu'il aime et l'autre qu'il déteste et qu'elles auront des enfants et que l'aîné naîtra chez celle qu'il déteste, au jour de l'héritage de ce qu'il possède, il ne pourra pas faire de faveur au fils de sa femme aimée devant l'aîné de sa femme détestée...

-Lorsqu'un homme aura un enfant rebelle et qu'il dévie et qu'il n'écoute pas la voix de son père et de sa mère, il le corrigera et il n'écouterà pas. Son père et sa mère l'attraperont et l'emmèneront vers les anciens de la ville. Ils diront aux anciens : "cet enfant dévie et se rebelle, il n'écoute pas notre voix, il s'enivre et il est goinfre. Sa punition sera la peine de squila afin de détruire le mal en ton sein et le peuple d'Israël écouterà et craindra.

- Lorsqu'un homme sera puni de mort pour ses fautes, et qu'on le pendra sur un arbre, il ne faudra pas laisser son cadavre suspendu ainsi mais enterreras, tu l'enterreras, car c'est une klala pour Hachem qu'il soit ainsi suspendu et tu n'auras pas ta terre impure car Hachem te l'a donnée en héritage. »

**Rachi** rapporte au sujet du premier passage de notre Paracha : **Et tu la prendras comme épouse...** La Torah n'a donné cette permission que par rapport au mauvais penchant car Hachem savait que s'Il ne permettait pas cette femme captive au soldat alors il se marierait avec elle béissour (de façon interdite). Mais, par la juxtaposition des Parachiot, la Torah nous prévient que s'il épouse cette femme-là, il finira par la détester et ensuite, de cette femme détestée, naîtra un enfant rebelle. C'est pour cette raison que les Parachiot ont été juxtaposées.

La Paracha qui suit le ben sorere ou moré est l'interdit, s'il y a une peine de mort, de laisser le cadavre suspendu mais, au contraire, il faudra l'enterrer rapidement. **Rachi**, là encore, souligne la juxtaposition des Parachiot et dit : La raison pour laquelle la Torah a juxtaposé le ben sorere ou moré avec l'interdit de laisser traîner celui qui a reçu une peine de mort est pour te prévenir que si un père ou une mère ont trop pitié de leur fils sorere ou moré et ne le livre pas au Beth Din, alors il finira par mal tourner, par tuer des gens et ce sera lui qu'on pendra pour ses fautes qui seront passibles de mort.

Au sujet du Ben sorere ou moré **Rachi** écrit "sorere" : il dévie du bon chemin ; "moré" : il se rebelle et n'écoute pas les ordres de ses Parents. "On le punira" : avec une prévention de témoins et une punition de malkoute et il continuera quand même ses actions. Ce ben sorere ou moré n'est h'ayav que s'il vole de l'argent à ses parents et qu'il mange, avec l'argent volé, de la viande rouge, et boit deux réviite de vin (entre 20 et 30 cl selon les avis). Pourquoi le ben sorere ou moré est-il tué ? Car la Torah le juge selon son avenir ; elle a perçu que cet enfant-là finirait par prendre tout l'argent à ses Parents, à s'éloigner totalement de la Torah et de son Etude puis qu'il se tiendra sur les grands chemins et volera de l'argent à d'autres personnes et même pire ! La Torah a dit : qu'il meure alors qu'il est encore innocent plutôt qu'il ne meure lorsqu'il sera véritablement coupable.

Au sujet du cadavre qu'il est interdit de suspendre, la Torah dit : **c'est une klala pour Hachem**. Rachi explique : « c'est un manque de respect pour le Roi car voici que l'homme ressemble à son Créateur et les Bné Israël sont les enfants d'Hachem. Voici une parabole pour illustrer le problème de cet interdit : C'est l'histoire de deux frères jumeaux qui se ressemblaient parfaitement. L'un est devenu roi tandis que l'autre s'est fait attraper pour ses actions de vol, de meurtre et s'est fait mettre à mort. Tout celui qui voit le corps suspendu dit : oh ! tu as vu le roi est suspendu. Le mot klala dans la Torah fait toujours référence à un manque de respect ou à de la légèreté. »

Plusieurs questions se posent sur ce texte et ces différents commentaires de Nos Sages rapportés par Rachi :

**Q1°)** D'une part nous voyons que le texte ainsi que Rachi insiste beaucoup sur la juxtaposition des quatre sujets qui paraissent au début de notre Paracha. Il faut savoir que la Paracha Ki Tetsé est très riche et elle contient en elle près de quarante Parachiot différentes (toutes séparées par un blanc dans la Torah). Pourtant, il s'avère que seul au début de notre Paracha, nos Sages et Rachi expliquent la juxtaposition des sujets. Pourquoi spécialement, pour la faute du ben sorere ou moré, et pour la permission de la femme captive, nos Sages ont jugé nécessaire d'expliquer la juxtaposition de ces lois.

**Q2°)** Le Mizrah'i (Réem), célèbre commentaire de Rachi, s'étonne que nous puissions juger, comme le dit Rachi, un enfant selon son avenir. Voici que la Torah dit, pourtant, au sujet d'Ichmaël qu' Hachem l'a jugé "baacher ou cham" (là où il était) , comme l'expliquent nos Sages, selon sa situation actuelle : pour l'instant il n'avait pas encore fauté contre le Klal Israël, c'est pourquoi Hachem l'a sauvé. Malgré l'accusation des Malakhim qui ont montré tout ce que les Arabes allaient faire au Klal Israël, Hachem n'a pas voulu juger Ichmaël selon son avenir mais selon son présent. C'est, a priori, une contradiction dans la conduite d'Hachem.

Nous essaierons de la résoudre d'autant plus qu'elle nous concerne pour le jugement qui arrive à Roch Hachana. Serons-nous juger selon notre présent ou également selon notre avenir ? (Cette dernière question dépend de la première question concernant le Ben sorere oumoré et Ichmaël).

**Q3°)** Tous les Mefarchim se demandent : qu'a donc fait cet enfant rebelle pour mériter une telle peine : manger de la viande, boire du vin c'est ce que nous faisons tous les Chabbat ! Le Ramban écrit que le ben sorere ou moré a commis trois fautes : 1°) Il a diminué l'importance de ses Parents puisqu'il ne les écoute pas (il n'est marqué qu'il leur a parlé avec insolence ou qu'il leur a manqué de respect mais seulement il ne les écoute pas : c'est l'interdit de makké aviv véimo, diminuer l'importance de ses parents.) 2°) La seconde faute que le ben sorere oumoré a faite c'est la non application de la mitsva Kedochim tihyou, être élevé, saint, en s'éloignant des plaisirs de ce monde-ci. [Comme l'explique le Ramban dans Parachat Kedochim : nous avons l'obligation de nous éloigner même de ce qui nous est permis pour ne pas être un homme goinfre ou un homme grossier même dans le domaine de ce qui est casher et permis]. Enfin, le ben sorere ou moré a transgressé l'interdit de : ou bo tidbak (se coller à Hachem) comme l'ont expliqué nos Sages, nous devons nous coller à des bonnes fréquentations et au chemin d'Hachem et lui s'est éloigné du chemin et fréquente des fauteurs et des brigands. Si, d'ailleurs, il y a un seul homme casher parmi ses fréquentations avec lesquelles il boit du vin, il ne sera pas fait ben sorere ou moré dit la Guemara dans Sanhédrine.

Le Sifté H'aïm s'interroge sur ce jugement du ben sorere ou moré : voici que les fautes qu'on lui reproche sont non seulement très fines mais constituent, en plus, les plus hauts degrés qui existent dans la Avodat Hachem : donner de l'importance à ses Parents, la Kedoucha, la Dvéquoute. Cela demande des explications.

**Q4°)** Le Even Ezra écrit : que le ben sorere ou moré est un apikoros (épicurien). Il ne désire ce monde-ci que pour se délecter et tirer plaisir de ce qui existe notamment la nourriture et la boisson. Là encore, c'est une définition du ben sorere ou moré assez étonnante, voici que tout homme normal cherche le bonheur et cherche à se délecter. Comme le dit le Messilat Yecharim : lo nivra haadam éla léhitaneq, l'homme n'a été créé que pour se délecter, certes dit le Messilat Yecharim, se délecter d'Hachem mais c'est dans la nature de l'homme : de chercher le bonheur et le plaisir et de s'éloigner des souffrances et de ce qui est désagréable. Quelle est donc l'intention du Ben Ezra dans sa définition du Ben sorere ou moré.

**Q5°)** On peut également se demander comment au sujet d'un homme racha qui a transgressé des avérote capitales et qui a même mérité la peine de mort, peut-on dire qu'il est l'image d'Hachem et que même son cadavre, si l'on peut s'exprimer ainsi, a une forte ressemblance avec le Roi. Où se trouve donc la ressemblance avec Hachem pour une telle personne et surtout dans une telle situation ?

### **NE TE METS PAS LES ADOS, À DOS !**

**Le Sefer HaH'inoukh**, au sujet des lois du Ben sorere oumoré (fils rebelle) écrit : «... L'homme est composé d'éléments matériels mais aussi d'éléments spirituels ou intellectuels qui se renforcent lorsque l'on réfléchit à la crainte du Ciel et aux Mitsvot. Ces éléments matériels et spirituels sont antinomiques ; lorsque l'un se renforce, l'autre s'affaiblit. C'est pourquoi la Torah nous éloigne du fait de multiplier la nourriture et la boisson plus que ce qui est nécessaire car la matière prendrait le dessus sur la spiritualité jusqu'à ce qu'elle s'affaiblisse, devienne malade et soit même perdue. Cependant, la Torah a pointé du doigt cet écart, spécialement, lorsque l'homme débute sa vie d'adolescent et qu'il commence maintenant à appliquer les lois de la Torah et à protéger son âme du Mal. Il s'agit, en effet, des trois premiers mois de l'adolescence (comme l'explique la Guemara au début du Perek Ben sorere ou moré). Pendant ces trois mois, le jeune homme devra se renforcer en Moussar pour tous les jours de sa vie, apprendre à gérer la nourriture et la boisson car c'est la relation avec ces éléments est inévitable et il faut trouver l'équilibre avec eux. C'est en se renforçant pendant cette période-là que l'homme pourra prendre du Moussar (de la morale) qui lui servira pour tous les jours de sa vie et pour toutes les autres périodes à venir. »

Le Ben sorere oumoré se trouve à un âge où ses décisions sont cruciales, à un carrefour de sa vie, juste après la Bar Mitsva il est à la racine de sa vie d'adulte.

Le Passouk dit, d'ailleurs, dans Michlé, 'tov ah'arite davar méréchito, litt. La fin d'une chose sera meilleure que le début'' mais ce passouk peut également se traduire : 'tov ah'arit davar : méréchito,- la bonne fin d'une chose se trouve déjà dans son début''. Comme nous le disons également dans le Lékhà Dodi : sof maassé bémah'achava téh'ila ; la dernière action prend sa source dans la première pensée. Ceci est vrai au sujet du Chabbat qui est le dernier jour qu'Hachem a créé et qui était présent dans Sa première pensée, car c'est l'un des buts de la Création, le jour du Chabbat et même le Olam Abba qui s'appelle Chabbat. Mais c'est également vrai pour le Ben sorere ou moré qui par ses premières actions révèle sa fin.

La Guemara dans Sanhédrine (71a) enseigne que dans le cas où le ben sorere ou moré (enfant rebelle) a volé de l'argent à son père et est parti acheter de la viande et du vin et allé les consommer dans un autre endroit (où il n'y a que des mauvaises fréquentations) alors, seulement dans ce cas-là, il aura le statut de ben sorere oumoré. En effet, explique la Guemara : s'il vole chez son père et qu'il consomme aussi chez son père, il ne sera pas tranquille pendant sa consommation car il aura peur d'être vu par son père ou sa mère. Il finira donc par arrêter ses méfaits. S'il vole en dehors de la maison et consomme en dehors de la maison, il sera tranquille dans sa consommation mais l'argent lui sera plus difficile d'accès. Il finira donc par arrêter. C'est seulement lorsqu'il vole de l'argent ou des objets dans sa maison paternelle et les consomme en dehors de la maison qu'il est fait ben sorere oumoré, car il n'a alors aucun empêchement : ni pour trouver l'argent, ni pour consommer. Nous voyons donc dans cet exemple halakhique, parmi tant d'autres, que le jugement du ben sorere oumoré dépend de détails minimes comme l'endroit de la consommation, la personne qu'il a volé, la nature de ses fréquentations... et dans le cas où tous les éléments de sa situation actuelle ne se prêtent pas à continuer son chemin de rébellion, alors il n'est pas fait ben sorere oumoré. C'est seulement lorsque tout porte à croire qu'il continuera dans son chemin de quête après les plaisirs de ce monde-ci qu'il obtient ce statut d'enfant rebelle.

### **“MELEKH H'AFETS BAH'AYIM- HACHEM DÉSIRE LA VIE” MAIS DE QUI ?**

Puisque dans ces jours d'Eloul nous devons nous préparer à Roch Hachana, c'est le moment de faire le lien avec ce principe que nous voyons dans notre Paracha. De même que les premiers mois de la vie de cet adolescent sont porteurs de messages et sont les signes de toutes ses années à venir, de même notre situation le jour de Roch Hachana devant Hachem est tout à fait révélateur et indicatif sur l'année à venir. C'est pourquoi ce jour s'appelle Roch, la tête (de l'année). De même que toutes nos actions à venir dépendent de la pensée première et donc de notre tête, de même toute l'année à venir dépend de notre situation en ce jour et du jugement d'Hachem par rapport à nous. Roch Hachana c'est la racine de toute notre année.

Rav Friedlander écrit que l'essentiel du Jugement de Roch Hachana concerne d'ailleurs l'avenir de l'homme. Le passé et le

présent ne sont que les outils pour juger sur cet avenir en question. C'est pourquoi, le jour de Roch Hachana, nous ne multiplions pas les Selih'ote (prières pour le Pardon) ni les Vidouïm (aveux des fautes) mais avant tout nous recevons la Malkhoute Chamaïm tout au long de la Prière (Royauté d'Hachem). En effet, c'est là le paramètre essentiel à posséder pour pouvoir s'inscrire dans le Projet Divin pour l'année à venir. Le Ben sorere ou moré agit de façon exactement inverse. A la racine de sa vie, il coupe tous les liens possibles avec la droiture, avec la spiritualité et puisqu'il n'écoute pas les réprimandes, il n'y a donc aucune chance qu'il puisse s'améliorer.

La Guemara demande une contradiction : « il est écrit dans Chmouël alef : 'Hachem désire leur mort (de ceux qui sont coupables). Mais il est écrit dans Yéh'ezkel : Hachem ne désire pas la mort de celui qui est coupable mais sa Techouva. La Guemara répond : dans Chmouël, on parle de quelqu'un qui ne fait pas Techouva et dans Yéhezekel de quelqu'un qui fait Techouva. » On peut se demander si dans Yeh'ezkel on parle d'un homme qui a fait techouva pourquoi l'appelle-t-on le coupable ? Rav Israël Salanter, dans sa lettre N°30, explique que celui qu'on appelle 'le coupable' et dont Hachem ne désire pas la mort n'a pas encore fait Techouva du tout. Et pourtant, Hachem ne désire pas sa perte. Comme il est écrit, 'ki lo akhpots bémote hamète, Je ne désire pas la mort de celui qui est passible de mort'. Pourquoi ? La Guemara dit : Car il a fait Techouva. L'explication est que bien qu'il n'a pas encore fait Techouva du tout **mais il est prédisposé à la Techouva** alors que dans Chmouël (Alef) on parle des fils de Eli haCohen qui n'étaient pas du tout prédisposés à la Techouva. Qu'est-ce que cette prédisposition ? C'est la possibilité pour un homme de ressentir se manques, de ressentir qu'il doit se corriger, d'accepter les réprimandes. Même si un homme n'a pas encore fait le premier pas vers Hachem mais s'il possède cette capacité et cette sensibilité, alors déjà Hachem dit à son sujet : Je ne désire pas sa mort, Je désire sa vie !

Il est écrit dans Parachat Nitsavim : « de peur qu'il y ait parmi vous un homme, une femme ou une famille ou une tribu, dont le cœur s'éloigne d'Hachem aujourd'hui et qui veulent aller servir d'autres dieux, de peur qu'il y ait parmi vous une mauvaise racine d'absinthe et que cet homme-là en écoutant l'alliance et les malédictions : se bénisse en son cœur et se dise : pour moi tout ira bien car j'irai selon les inclinaisons de mon cœur ... Hachem ne voudra pas lui pardonner et Sa colère s'enflammera contre cet homme-là sur lequel tomberont toutes les Klalote ; Hachem effacera son nom de sous le Ciel et il sera séparé des autres ..... Pour le Mal ... »

Qu'a fait de si grave cet homme-là demande les Richonim ? C'est un homme qui entend les malédictions d'Hachem et arrive tout de même à affirmer qu'il fera selon ce que son cœur lui dira, selon le sentiment que son cœur lui dictera, selon ce que ses yeux verront dit Rachi, selon la puissance de son Yetser dit le Targoum Yonathan. Un homme, au moment même du jugement et de la réprimande, qui arrive à se convaincre que tout lui est permis n'a aucune chance de s'améliorer. C'est pourquoi il ressemble au Ben sorere oumoré pour lequel il n'y a plus également aucune chance et contre les deux est promise une peine similaire. L'essentiel à Roch haChana c'est de s'éloigner le plus de ces exemples d'hommes qui ferment eux même la porte à tout changement possible !

### **SI TU CONNAIS LA GRAINE, ALORS TU SAIS DÉJÀ QUEL ARBRE VA EN POUSSER**

**R2.** C'est là la grande différence entre le Ben sorere ou moré et Ichmaël. Le jugement du ben sorere ou moré n'est pas lié à une prophétie sur ce qui va lui arriver plus tard. La Torah n'a pas utilisé le roua'h hakodech pour prévoir qu'il allait devenir un brigand ou un tueur mais on juge le ben sorere oumoré sur un avenir dont il porte de façon certaine les racines en lui. C'est comme si l'avenir était déjà présent et cela nous permet de le juger dès aujourd'hui afin qu'il reste zaccaï (pur) et ne finisse pas coupable. Dans le cas de Ichmaël, c'est par prophétie que les malakhim ont accusé cet homme et ses descendants en prévoyant tout ce qu'il devait faire au Klal Israël. Hachem a dit : ' Je n'utilise pas, au moment du jugement, la mida de prophétie. Je juge seulement selon les éléments qui sont en face de Moi'.

La Guemara dans Yoma (47a) raconte, au sujet d'une femme du nom de Kimh'ite qu'elle a mérité d'avoir sept enfants, tous Cohanim Guedolim. Les Sages lui ont demandé quel était son zekhoute (mérite) et elle a dit : même les murs de ma maison n'ont jamais vu mes cheveux (tant elle se comportait avec pudeur chez elle).

Inversement, dans la Torah, à la fin de la Parachat Emor, on nous raconte qu'un homme a émis une malédiction en face (concernant) d'Hachem. Qui est-ce qui s'est permis de maudire ? C'est le fils de Chlomit Bat Divri qu'elle a eu avec un égyptien. Nous voyons devant nos yeux deux exemples où la Torah pointe du doigt combien les racines des actions des parents ont des conséquences importantes sur l'avenir de leurs enfants. Il ne s'agit pas de roua'h hakodech ou de prophétie mais de même qu'au niveau naturel les graines de pommes font des pommiers, les graines d'oranges des orangers, de même chaque action est une graine et celui qui est h'akham (sage) peut anticiper les engendremens de chaque graine que sont nos actions.

**R1.** C'est peut-être pour cette raison que, spécialement au début de notre Paracha, nos Sages ont décidé d'expliquer la juxtaposition de chaque sujet qui se suivent les uns après les autres. La permission de la femme captive est suivie de la femme détestée, la femme détestée est suivie du ben sorere ou moré, le ben sorere ou moré est suivi de la Paracha de l'interdit de laisser un cadavre suspendu. La Torah nous révèle par le choix de cet ordre des sujets dans la Parachat Ki Tetsé que certaines actions et certains choix sont lourds de conséquences et ils entraîneront forcément à l'avenir des situations qui leurs seront « juxtaposées ». Celui qui ne se marie pas avec une femme cachère juive tsanoua mais avec une goya prise en captivité ne pourra pas construire un foyer où résidera la Chekhina et où résidera donc le Chalom. Il finira donc par la détester, nous enseigne la Torah, en juxtaposant la Paracha de la femme détestée.

La Torah nous dit également que de cette femme-là, il ne pourra pas engendrer des enfants tsadikim aux midot élevées et nobles qui sont l'apparat d'Avraham, d'Itsh'aq et de Yaacov mais il engendrera des enfants dont les midote ressembleront à celles d'Essav ou d'Ichmaël de qui descend la femme captive ; un tel enfant pourra devenir (h'as véchalom) un ben sorere ou moré. Et cet enfant, porteur de telles midote et de telles attirances, s'il ne les refrène pas lorsqu'il est à la racine de sa vie, dans les trois premiers mois après la Bar Mitsva, alors, il finira lui aussi par être un grand fauteur ou tueur et c'est son cadavre qui sera bientôt suspendu si on ne l'arrête pas tout de suite. Il s'agit de conséquences évidentes que la Torah nous révèle grâce à la juxtaposition de ces sujets au début de notre Paracha.

## LES SECRETS DU GRAND JUGEMENT

Il en va de même pour le jugement de Roch Hachana. Hakadoch Baroukh Hou ne regardera pas seulement nos Mitsvot et nos fautes mais la facilité d'accès aux Mitsvot ou la facilité d'accès aux fautes ; sans oublier notre prédisposition à nous corriger, nos objectifs personnels, les grands choix de nos vies ; **tout ce qui est porteur de messages et révélateur de notre avenir sera un facteur essentiel dans le Jugement de Roch Hachana.**

Le facteur le plus important, dans ce domaine, est sûrement, comme l'indique notre Paracha de ne pas être sorere oumoré, un enfant qui n'écoute pas et dévie. Comme le dit le verset de Michlé (15.10) : "des souffrances s'abattent sur celui qui dévie et celui qui n'écoute pas mourra". Rabenou Yona explique dans Chaaré Tchouva (2.11) : certes, il y a des souffrances pour celui qui dévie mais il y a de l'espoir également que grâce aux souffrances, il se redresse. Par contre, celui qui n'écoute pas n'a aucune chance. Comment pourrait-il corriger ou s'améliorer vue qu'aucune information de morale ne peut le pénétrer. C'est pourquoi le verset dit : il mourra ; car il n'y a pas d'autre solution pour lui.

Inversement, Rabenou Yona écrit dans Chaaré Tchouva 2.10 : « lorsqu'un homme accepte d'écouter la morale, les réprimandes, et qu'il prend dans son cœur la décision d'appliquer toutes les paroles de nos Sages, de recevoir avec plaisir des réprimandes, alors, en un instant, il peut sortir de la plus grande obscurité à la plus grande lumière. Au moment même où il prend sur lui cette décision, et décide fermement dans son cœur d'appliquer la morale et les réprimandes, et toutes les paroles de Morale de nos Sages, alors il acquiert immédiatement, et en un instant, le mérite de leur accomplissement comme s'il les avait déjà appliquées. En effet, nos Sages ont dit : Pourquoi est-il marqué dans la Torah que les Bné Israël ont fait le Korban Pessa'h le 1<sup>er</sup> Nissane ? On pensait qu'ils ne l'ont fait que le 14 Nissane. Cela t'apprend que puisqu'ils avaient pris sur eux de le faire, Hachem le compte comme s'ils l'avaient déjà fait. »

### SOIT TOUT EN HAUT, SOIT TOUT EN BAS

Le Passouk dit dans Michlé (15.24) : "Le chemin de la vie est en haut pour celui qui est sage, afin qu'il fuit et s'éloigne de l'abîme profonde (guéhinam) qui est en bas". Le rav Aharon Kotler explique : l'homme est obligé de toujours s'élever et grandir. D'ailleurs, il en a le pouvoir comme l'a dit Hachem à Zekharia : "Tu pourras marcher parmi ceux qui sont stables". Marcher : c'est l'homme qui avance tout le temps. Ceux qui sont stables : ce sont les anges qui sont toujours au même niveau. On a l'impression, dans le verset de Michlé, que si l'homme n'évolue pas vers le haut, forcément il tombe dans l'abîme au Guéhinam. N'y a-t-il pas un juste milieu ? Un équilibre entre ces deux extrêmes que sont la vie qui est en haut et le guéhinam qui est en bas ? Rav Kotler répond : l'homme a cette force en lui de toujours avancer, évoluer, se renouveler. S'il ne le fait pas dans la Torah, dans les Mitsvot, vers le haut, alors forcément il le fera vers la matière et cela le mènera à l'abîme la plus profonde. Prenons l'exemple de Noa'h : qui, après un an dans l'arche dans laquelle il a fait du h'essed nuit et jour, après avoir acquis un mérite immense, en ayant maintenu l'humanité ; pourtant dès qu'ils est sorti, il s'est mis à planter une vigne ; il a alors profané tout son être en un instant. Nous voyons comment en un seul instant et même pour un homme comme Noa'h, on peut entraîner une descente aux enfers pour le fauteur et même pour ses enfants comme ce fut le cas de H'am, le fils de Noa'h.

. D'après ces explications, on peut comprendre que l'on reproche au Ben Sorere ou moré des mitsvot comme Kedochim Tihyou ou bo titbak, (la kedoucha, ou l'adhésion à Hachem). La Torah nous révèle que si ce n'est qu'il existe de telles chehifote chez un homme, il finira alors par tomber de plus en plus jusqu'à l'abîme. Seul quelqu'un "qui ne se refuse rien" au niveau spirituel a des chances de continuer à évoluer et à grandir dans ce chemin-là, dont il s'est ouvert les portes largement. Le Gaon de Vilna rajoute que la plus grande richesse spirituelle ne réside pas dans les interdits de la Torah qui ont été ordonnés par Hachem pour empêcher que nous abîmions notre âme. A l'inverse, les mitsvot positives comme se coller à Hachem (dvéqoute) être kadoch comme Hachem (Sainteté) marcher dans les chemins d'Hachem (imiter Ses Midote) sont le moyen, par excellence, pour pénétrer la richesse de la spiritualité et de l'âme.

C'est ce chemin que le Ben Sorer ou moré a quitté, pour le chemin du plaisir matériel qui est l'exact opposé ; c'est donc ces mitsvot que le Ramban lui reproche car, sans elles, un homme finit forcément par tomber bien bas. A l'âge du Ben sorere ou moré, cela est indicateur et révélateur pour toute sa vie à venir.

R.4°) Nous découvrons ici que le domaine de la nourriture et des boissons et de la relation à la matière même permise, est des plus révélatrice du chemin qu'un homme emprunte. La Volonté d'Hachem et de la Torah n'est pas (h'as véChalom) de museler l'homme dans la recherche du bonheur et des plaisirs qui est naturelle mais tout simplement, il lui est demandé de diriger cette recherche et cette vocation dans le domaine de l'âme et de la spiritualité.

I'vdou éte Hachem bésimh'a : qu'il cherche la joie dans le service d'Hachem, véhithaneg al Hachem et qu'il se délecte d'Hachem (comme dit le Tehilim 36) , qu'il exulte dans l'Etude de la Torah, comme nous le disons tous les soirs dans la brakha de Ahavat O'lam, vénisma'h vénaalote ; et alors, dit David Hamélekh Hachem promet dans le même Tehilim "véhithaneg al Hachem vaytène lékha michealote libékha - qu'Hakadoch Baroukh Hou, mesure pour mesure remplira tous nos désirs, tous nos souhaits" et nous réjouira même dans le domaine matériel pour nous récompenser d'avoir orienté correctement cette recherche du bonheur, à l'exacte inverse du Ben sorere ou moré.

R5. Nous n'avons pas idée à quel point un homme peut s'élever. Dans le Midrach, sur la Parachat Kedochim, il y avait même une avamina (idée a priori) qu'un homme pourrait être autant kadoch qu'Hachem Lui-même. C'est pourquoi la Torah dit : ki Kadoch Ani que cela est impossible. Quand bien même cela est impossible mais le fait qu'on aurait pu se tromper est tout à fait révélateur des possibilités spirituelles qui résident dans l'homme ; Adam ne vient pas que du mot adama mais aussi du mot adamé, je vais lui ressembler. A qui ? A Hachem. Et comme le dit le Tomer Devorah à deux reprises et comme le disait également Hilel Hazaken lorsqu'il allait au bain et comme le décrit en détails le Ari zal dans plusieurs de ses Livres : L'homme ressemble de près à Hakadoch Baroukh Hou même dans les détails de son corps. Certes, Hakadoch Baroukh Hou n'a pas du tout de corps et ne possède aucun élément matériel mais Il a formé l'homme et même son corps de telle manière qu'il soit parfaitement en adéquation et en ressemblance avec l'organisation des Mondes spirituels supérieurs et des différents flux qui y existent.

Le Ari zal révèle que le monde le plus élevé qui existe et dont le Zohar nous parle à peine, tant notre perception est petite sur lui, est un monde encore plus élevé que Olam HaAtsiloute (qui lui-même déjà ne contient pas de malakhim tant il est élevé). Ce monde s'appelle Adam Kadmon. Certes, il est entièrement composé de noms d'Hachem et de lumières, si l'on peut s'exprimer ainsi, (car même cela est une Parabole). Il n'en reste pas moins que Son Organisation et son nom sont tout à fait similaire à celui de l'homme et de son corps. Comme le dit le Tomer Devorah, au début de son œuvre, nous ne devons pas trahir notre ressemblance à Hachem et ne pas provoquer chez les malakhim (anges) un rire narquois : as-tu vu cet être dont la création est divinement belle mais dont les actions sont tellement répugnantes, tellement vides de respect pour l'Image d'Hachem si nous n'essayons pas, dans toutes nos actions, et dans tous nos chemins de Lui ressembler et de nous élever vers Lui : ambition qui aura des conséquences positives pour notre Jugement, sur notre avenir, sur nos enfants et sûrement pour l'Eternité !